

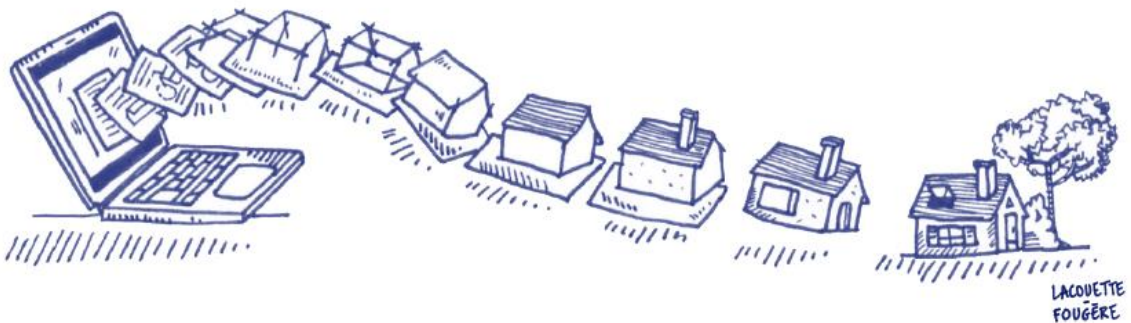
# Vos démarches d'urbanisme en ligne à **EAUNES**

*À partir du 1er janvier 2022, nous pouvons recevoir vos demandes de permis de construire, déclaration préalable et certificats d'urbanisme en ligne, gratuitement, de manière plus simple et plus rapide.*

*Laissez-vous guider !*

**GUIDE**

**PRATIQUE**



“

## J'ai un projet de travaux...

Certificat d'urbanisme, déclaration préalable de travaux, permis de construire, de démolir, d'aménager, toutes ces demandes doivent faire l'objet d'une autorisation préalable délivrée par la commune avant d'entreprendre les travaux.

*Pour réaliser vos démarches d'urbanisme, la commune met à votre disposition un service en ligne, sécurisé, gratuit et facilement accessible.*

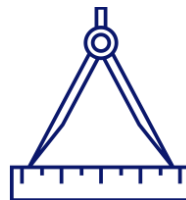
## Comment faire ?

### JE PRÉPARE MON DOSSIER

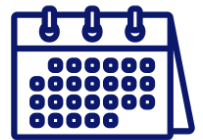
Pour garantir la qualité et la recevabilité de votre dossier, préparez votre demande en vous rapprochant du service urbanisme, qui sera à même de vous guider à chaque étape; ou bien consultez sur le site internet de la Mairie toutes les informations sur le Plan Local d'Urbanisme afin de préparer votre demande;



Choisir le formulaire CERFA adapté à vos travaux, en vous rendant sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319>






Éditer l'ensemble des pièces nécessaires à son instruction



Anticiper votre calendrier de réalisation

# JE LE DÉPOSE EN LIGNE

- **Préparer l'ensemble de votre dossier (pièces nécessaires et le cerfa).**  
*Pour savoir quelles pièces joindre, référez-vous au bordereau de pièces indiqué dans le cerfa concerné par votre projet;*
  
- **Créer un compte**  
*Allez sur le site internet de la Mairie :  
<https://www.mairie-eaunes.fr/amenagement-du-territoire/urbanisme-en-ligne/>  
 Puis sur <https://ideau.atreal.fr/>*
  
- **Remplir les renseignements demandés après avoir choisi ma demande.**  
*Je n'oublie pas de télécharger les pièces nécessaires à mon dossier;*

Nouvelle demande	Actes sur dossier existant
▶ Certificat d'urbanisme (CU) 	▶ Dépôt de pièces complémentaires ou supplémentaires 
▶ Déclaration préalable 	▶ Transfert de permis 
▶ Permis d'aménager 	▶ Prorogation de permis ou de déclaration préalable 
▶ Permis de construire 	▶ Annulation de permis 
▶ Permis de démolir 	▶ Permis modificatif 
	▶ Déclaration d'ouverture de chantier (DOC) 
	▶ Déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT) 

- **Valider** le dossier, il est alors réceptionné instantanément par la commune;  
La procédure est terminée, je reçois un mail de confirmation de l'enregistrement électronique et un autre qui vaudra **récépissé de dépôt**
- **Suivre** l'avancement de mon dossier est possible, en allant sur mon compte, dans mon tableau de bord.

Accueil	Mon tableau de bord	Mon compte
<b>Demandes en cours</b> Il n'y a aucune demande en cours de traitement.	<b>Brouillons en cours</b> ▶ Déclaration préalable 6 janvier 2022 09:14 brouillon	<b>Brouillons en cours</b> ▶ Déclaration préalable 6 janvier 2022 09:33 brouillon
<b>Demandes terminées</b> Il n'y a aucune demande traitée ou celles-ci ont été supprimées.		



Le dépôt en ligne est un nouveau service offert aux usagers mais n'est pas une obligation pour vous. Le service urbanisme continue de vous accueillir pour recevoir vos demandes papiers ou envoyées par courrier, avec les mêmes délais légaux de traitement de vos demandes.



A chaque étape de votre projet,  
nos services vous renseignent  
et vous accompagnent :

**Mairie de EAUNES**  
**Service Urbanisme**  
**[service.urbanisme@mairieaunes.fr](mailto:service.urbanisme@mairieaunes.fr)**

